

Décision DG n°2022-97 du 29/06/2022 - Nomination à l'ANSM

La directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;

VU la loi n° 2011-225 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;

VU le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

VU le décret du 14 décembre 2020 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé – Madame RATIGNIER-CARBONNEIL (Christelle) ;

VU la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

VU la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : La décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifiée comme suit :

1°) L'article 5 est remplacé par les dispositions suivantes :

« - Madame LE-SAULNIER (Carole), directrice des affaires juridiques et réglementaires est nommée cheffe du service de déontologie de l'expertise, par intérim. ».

2°) Le sixième alinéa de l'article 10 est remplacé par les dispositions suivantes :

« - Madame GRAPINET (Elodie) est nommée cheffe du pôle maîtrise et pilotage des flux. ».

Article 2 : La présente décision, qui entre en vigueur le 1^{er} juillet 2022, sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 29 juin 2022

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Directrice générale